



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Tailleur de pierre

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	1/46

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	6
Fiche emploi type	7
Fiches activités types de l'emploi	11
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	17
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	41
Glossaire technique	42
Glossaire du REAC	43

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	3/46

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La version 2023 du titre professionnel « Tailleur de Pierre » présente la même structure que celle de 2009, en matière d'activités, soit trois activités types : la taille, la pose et le ravalement.

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'évolution de l'emploi de tailleur de pierre a été analysée au travers d'une enquête menée par questionnaires et entretiens réalisés auprès des entreprises et professionnels de la taille de pierre. Des sources documentaires et l'analyse de données statistiques de l'emploi et du marché du travail ont apporté des compléments à l'analyse.

L'analyse de l'ensemble des éléments a permis de vérifier que le contour de l'emploi reste stable. Le tailleur de pierre intervient dans des entreprises réalisant une ou plusieurs des activités types identifiées : la taille, la pose, le ravalement et conserve le plus souvent une réelle polyvalence sur l'ensemble de son métier. La taille et la pose prédominent dans les activités du tailleur de pierre. Le tailleur de pierre construit toujours des murs en pierre, mais ce n'est pas son activité principale. Il réalise des enduits de type monument historique (MH).

L'activité « Taille de pierre » proprement dite reste la pierre angulaire de cet emploi. La découpe d'un bloc capable se fait essentiellement mécaniquement. La machine à commande numérique intervient peu dans cette activité, la découpe manuelle lui étant privilégiée.

La taille des moules se fait essentiellement manuellement ou avec l'outil pneumatique ou électrique.

L'usage de plan papier est encore un moyen majeur dans l'activité de transformation d'un bloc de pierre.

L'usage de plan numérique, qu'il soit 2D ou 3D intervient moins d'une fois sur trois.

Le travail en hauteur en sécurité est un savoir et un savoir-faire incontournable à la tenue de l'emploi du tailleur de pierre.

L'habilitation électrique B0 est obligatoire dans l'exercice de l'emploi.

Le ravalement est l'activité qui varie d'une région à l'autre selon les méthodes et les commandes, notamment celles concernant les monuments historiques.

Les activités types ont été conservées, mais proposées dans un ordre différent, en fonction de la structure de l'emploi observé.

Liste des activités

Ancien TP : Tailleur de pierre

Activités :

- Poser des éléments en pierre
- Ravalement d'une façade en pierre
- Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini

Nouveau TP : Tailleur de pierre

Activités :

- Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini
- Bâtir en pierre
- Restaurer une façade en pierre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	5/46

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini	1	Débiter un bloc capable et tracer l'épure d'un élément composé
		2	Mettre une pierre à dimension
		3	Tailler des moulures
		4	Stocker des éléments finis
2	Bâtir en pierre	5	Bâtir des maçonneries en moellons
		6	Restaurer des maçonneries en pierre
		7	Sceller des éléments de couverture de baie
		8	Remplacer un élément de structure en pierre
		9	Poser des éléments décoratifs en pierre
3	Restaurer une façade en pierre	10	Nettoyer une façade en pierre
		11	Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre
		12	Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	6/46

FICHE EMPLOI TYPE

Tailleur de pierre

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le tailleur de pierre effectue l'ensemble des étapes de transformation et de mise en œuvre définitive d'un bloc de pierre. Il peut intervenir dans toutes les phases de travail, du débit de la pierre à la pose. Il doit tirer le meilleur parti d'un bloc venant de la carrière pour réaliser des éléments tels que : parois, murs, encadrements de portes et fenêtres, voûtes, balcons, dallages, escaliers, façades, corniches, cheminées, dallages, décoration...

Ces activités s'effectuent à partir de consignes orales et de documents graphiques tels que fiche de débit, calepin, plan de pose.

À partir de tranches ou de blocs, il débite des blocs capables qu'il taille en éléments finis en pierre de taille. Il appareille les pierres et éléments entre eux et trace les épures d'ensembles composés. Il pose, en neuf ou en restauration, des pierres de structure ou de décoration et assure toutes les mesures de coffrage et d'étalement nécessaires aux opérations de pose ou de reprise en sous-œuvre. Il ravale les façades en pierre en utilisant les procédés correspondant à la nature du parement et réalise des enduits au mortier de chaux.

Les activités principales sont :

- En atelier : tracer des épures, des croquis d'éléments d'ouvrages simples : débiter, tailler, assembler, réaliser les finitions conduire des machines et équipements.
- Sur chantier : réaliser la pose des éléments d'ouvrages préparés en atelier, réaliser des travaux de restauration de pierre, réaliser des travaux de ravalement.

Les matériaux utilisés sont sous forme de blocs de pierre issus de la carrière ou en réemploi : tranches, produits semi-ouvrés.

Il est en contact avec les entreprises du bâtiment, les architectes, les sculpteurs. Ses activités sont multiples. Parmi les plus importantes, on compte le tracé, la taille, le débit, la pose, le ravalement, le dallage, le revêtement.

Le tailleur de pierre est un ouvrier professionnel qualifié qui exerce son métier dans les entreprises du bâtiment ou des carrières et matériaux.

Il peut intervenir dans les entreprises spécialisées dans la restauration de monuments historiques.

Dans le bâtiment, il contribue à la construction, à la rénovation et à la restauration d'ouvrages de toute nature où ses compétences sont requises : maisons, immeubles collectifs, bureaux, bâtiments industriels et commerciaux, « ouvrages du patrimoine » relevant du secteur public comme du secteur privé.

Il réalise des ouvrages variés : élévation de murs et parois, revêtement de façades, décoration, ornementation, escaliers, cheminées, aménagement d'intérieur et d'extérieur ...

Le tailleur de pierre intervient sous l'autorité d'un responsable, en atelier pour les activités de débit et de transformation des blocs bruts en éléments finis, en chantier pour les activités de pose et de ravalement.

Les conditions d'exercice du travail en atelier sont : horaires réguliers - lieu de travail unique - travail sur poste fixe, environnement bruyant et souvent poussiéreux dû aux machines.

Le travail sur chantier implique des déplacements quotidiens. Les horaires sont en principe réguliers. Les conditions de travail impliquent l'utilisation fréquente d'échafaudages et une exposition aux intempéries. Dans les deux cas, des manutentions de charges importantes sont fréquentes à l'occasion de bardage des blocs, stockage et déstockage des éléments finis et du montage d'échafaudage.

L'exercice de l'activité exige un certain niveau d'autonomie, mais aussi le sens du travail en équipe.

Les chantiers sont de plus en plus mécanisés, le déplacement des blocs de pierre, des tranches, des produits finis ou semi-ouvrés faisant appel à des engins de levage et de manutention.

Le tailleur de pierre tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et, s'il existe, en application du PPSPS, sinon du plan de prévention.

L'activité est exercée en toutes circonstances dans le cadre du respect des règles professionnelles relatives à la mise en œuvre des matériaux (DTU – Normes – Avis techniques), mais aussi des règles de sécurité (conduite en sécurité d'engin élévateur, travail en hauteur, port des équipements individuels de protection, ...) et plus globalement de la protection collective sur les chantiers.

Les impératifs de qualité contraignent à un exercice permanent du contrôle de son travail.

Enfin, l'activité implique des déplacements liés aux chantiers selon un rythme variant avec l'importance de ceux-ci et l'organisation de l'entreprise.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	7/46

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- L'extraction de la pierre ;
- le travail de la pierre (Restauration pierre de taille et maçonnerie monuments historiques. Qualibat 2194) ;
- le monument historique (Maçonnerie monuments historiques Qualibat 2192 Rénovation bâti ancien).

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Tailleur de Pierre
Maçon tailleur de pierre

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conduite des engins de manutention : La conduite des engins servant à la manutention et au levage, des charges, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate, (cf Art R4323-55 du Code du travail) et sont titulaires d'une autorisation de conduite des engins de levages confiées délivrée par leur employeur.

Echafaudages :

Montage / démontage :

L'article R.4343-69 du Code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés, vérifiés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate sur les échafaudages de pied de type MDS, sur la base des annexes de la recommandation R408 et/ou R430/R431, selon le type d'échafaudage possédé par l'entreprise) et spécifique aux opérations envisagées.

En revanche, lorsque l'entreprise possède des échafaudages de pied non-MDS, sur lesquels il souhaite faire intervenir son salarié, il devra lui faire suivre une formation spécifique, conforme aux recommandations R408 et/ou R430/R431, selon le type d'échafaudage possédé par l'entreprise.

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L4121-1 à 5 du Code du travail.

Utilisation :

Travail en hauteur : La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque. Les formations spécifiques de travaux en hauteur conformes aux recommandations R408 (échafaudage de pied) et R431 (système arrêt de chute harnais), répondent à ces exigences.

Travaux interdits aux jeunes travailleurs : Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du Code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle,
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48).

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012

Depuis le 1er janvier 2021, les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail sont classés comme agent cancérigène (arrêté du 26 octobre 2020 fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail). Dès lors qu'un salarié est exposé dans le cadre de son activité professionnelle à de la silice cristalline alvéolaire, l'employeur doit désormais respecter la réglementation spécifique aux agents CMR (cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques) (articles R4412-59 à R4412-93 du Code du travail).

Valeur limite d'exposition professionnelle à la silice cristalline

Article R4412-149 du Code du travail :

La concentration moyenne en silice cristalline libre des poussières alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur pendant une journée de travail de 8 heures ne doit pas dépasser :

0,1 mg/m3 pour le quartz

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	8/46

0,05 mg/m³ pour la cristobalite et la tridymite

Articles R4412-154 et R4412-155 du Code du travail : VLEP applicable en cas de présence simultanée de poussières alvéolaires contenant de la silice cristalline et d'autres poussières alvéolaires non silicogènes.

Arrêté du 10 avril 1997 relatif au contrôle de l'exposition des travailleurs exposés aux poussières de silice cristalline : contrôle de l'exposition des travailleurs aux poussières de silice, VLEP, organismes agréés.

Directive 2004/37/CE du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail : cette directive fixe la limite d'exposition professionnelle pour la poussière de silice cristalline alvéolaire à 0,1 mg/m³.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini

Débiter un bloc capable et tracer l'épure d'un élément composé

Mettre une pierre à dimension

Tailler des moulures

Stocker des éléments finis

2. Bâtir en pierre

Bâtir des maçonneries en moellons

Restaurer des maçonneries en pierre

Sceller des éléments de couverture de baie

Remplacer un élément de structure en pierre

Poser des éléments décoratifs en pierre

3. Restaurer une façade en pierre

Nettoyer une façade en pierre

Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre

Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine

Compétences transversales de l'emploi

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Traiter des informations

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention(s) : CCN IDCC 3216 Négoce des matériaux de construction UNICEM (Union Nationale des Industries des Carrières et Matériaux) FNB (Fédération Nationale du Bâtiment).

Code(s) NSF :

232s--Exécution des ouvrages : maçonnerie, couverture, autres travaux du gros œuvre

Fiche(s) Rome de rattachement

F1612 Taille et décoration de pierres

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	9/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre de cette activité, le tailleur de pierre extrait des documents graphiques qui lui sont fournis, les informations indispensables au dimensionnement des blocs à tailler.

Le professionnel procède ensuite, à partir de blocs de carrière ou de tranches, au débitage de ces pierres et réalise les épures et panneaux de joints correspondants. Après avoir mis ces pierres "en chantier", le tailleur de pierre les met à dimension et taille les moulures conformément aux panneaux. La dernière étape de cette activité est la mise en stock des éléments finis.

- Exploitation d'un document graphique (calepin, fiche de débit...) pour en extraire les informations permettant de caractériser un bloc capable ;
- Sciage, débitage d'un bloc capable ;
- Tracé de l'épure d'un ouvrage composé et confection des panneaux de joints des éléments le constituant ;
- Mise à dimension d'une pierre ;
- Taille de moulures ;
- Stockage d'éléments finis.

Le tailleur de pierre intervient sous l'autorité d'un responsable, en atelier pour les activités de débit et de transformation des blocs bruts en éléments finis.

Les conditions d'exercice du travail en atelier sont : horaires réguliers - lieu de travail unique - travail sur poste fixe, environnement bruyant et souvent poussiéreux dû aux machines.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conduite des engins de manutention : La conduite des engins servant à la manutention et au levage, des charges, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate (cf. Art R4323-55 du Code du travail) et doivent être titulaires d'une autorisation de conduite des engins de manutention utilisés délivrée par leur employeur.

Echafaudages : L'article R.4343-69 du Code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Travail en hauteur : La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque. Les formations spécifiques de travaux en hauteur conformes aux recommandations R408 (échafaudage de pied) et R431 (système arrêt de chute harnais), répondent à ces exigences.

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L4121-1 à 5 du Code du travail.

Travaux interdits aux jeunes travailleurs : Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du Code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle,
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48).

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	11/46

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Débiter un bloc capable et tracer l'épure d'un élément composé
Mettre une pierre à dimension
Tailler des moulures
Stocker des éléments finis

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	12/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Bâtir en pierre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre de cette activité, le tailleur de pierre construit des maçonneries en pierre de taille et en moellons.

Le professionnel pose et/ou remplace des éléments décoratifs et de structure (corniche, pied-droit...) et assure la finition des parements après son intervention.

- Construction de maçonneries en pierre de taille ;
- Construction de maçonneries en moellons ;
- Pose et/ou remplacement d'éléments décoratifs ou de structure en pierre ;
- Traitement des finitions sur un parement en pierre.

Le travail sur chantier implique des déplacements quotidiens. Les horaires sont en principe réguliers. Les conditions de travail impliquent l'utilisation fréquente d'échafaudages et une exposition aux intempéries.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Conduite des engins et des grues : La conduite des engins servant à la manutention et au levage, des charges, est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate (cf. Art R4323-55 du Code du travail) et sont titulaires d'une autorisation de conduite des engins et des grues confiées délivrée par leur employeur.

Echafaudages : L'article R.4343-69 du Code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Travail en hauteur : La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque.

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L4121-1 à 5 du Code du travail.

Travaux interdits aux jeunes travailleurs : Sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du Code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatoires sur mâts ou élévateurs à nacelle,
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48).

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012

Depuis le 1er janvier 2021, Dès lors qu'un salarié est exposé dans le cadre de son activité professionnelle à de la silice cristalline alvéolaire, l'employeur doit désormais respecter la réglementation spécifique aux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	13/46

agents CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques) (articles R4412-59 à R4412-93 du Code du travail).

Valeur limite d'exposition professionnelle à la silice cristalline

Article R4412-149 du Code du travail :

La concentration moyenne en silice cristalline libre des poussières alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur pendant une journée de travail de 8 heures ne doit pas dépasser : 0.1mg/m³ pour le quartz et 0.05mg/m³ pour la cristobalite et la tridymite

Articles R4412-154 et R4412-155 du Code du travail : VLEP applicable en cas de présence simultanée de poussières alvéolaires contenant de la silice cristalline et d'autres poussières alvéolaires non silicogènes.

Arrêté du 10 avril 1997 relatif au contrôle de l'exposition des travailleurs exposés aux poussières de silice cristalline : contrôle de l'exposition des travailleurs aux poussières de silice, VLEP, organismes agréés.

Directive 2004/37/CE du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Bâtir des maçonneries en moellons

Restaurer des maçonneries en pierre

Sceller des éléments de couverture de baie

Remplacer un élément de structure en pierre

Poser des éléments décoratifs en pierre

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Traiter des informations

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	14/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Restaurer une façade en pierre

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Dans le cadre de cette activité, le tailleur de pierre construit des maçonneries en pierre de taille et en moellons.

Le professionnel pose et/ou remplace des éléments décoratifs et de structure (corniche, pied-droit...) et assure la finition des parements après son intervention.

- Construction de maçonneries en pierre de taille ;
- Construction de maçonneries en moellons ;
- Pose et/ou remplacement d'éléments décoratifs ou de structure en pierre ;
- Traitement des finitions sur un parement en pierre.

Le travail sur chantier implique des déplacements quotidiens. Les horaires sont en principe réguliers. Les conditions de travail impliquent l'utilisation fréquente d'échafaudages et une exposition aux intempéries.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Echafaudages : L'article R.4343-69 du Code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Travail en hauteur : La réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque.

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés) / Arrêté du 23 /02 /2012.

Depuis le 1er janvier 2021, Dès lors qu'un salarié est exposé dans le cadre de son activité professionnelle à de la silice cristalline alvéolaire, l'employeur doit désormais respecter la réglementation spécifique aux agents CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques) (articles R4412-59 à R4412-93 du Code du travail).

Valeur limite d'exposition professionnelle à la silice cristalline

Article R4412-149 du Code du travail :

La concentration moyenne en silice cristalline libre des poussières alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur pendant une journée de travail de 8 heures ne doit pas dépasser : 0.1mg/m³ pour le quartz et 0.05mg/m³ pour la cristobalite et la tridymite.

Articles R4412-154 et R4412-155 du Code du travail : VLEP applicable en cas de présence simultanée de poussières alvéolaires contenant de la silice cristalline et d'autres poussières alvéolaires non silicogènes.

Arrêté du 10 avril 1997 relatif au contrôle de l'exposition des travailleurs exposés aux poussières de silice cristalline : contrôle de l'exposition des travailleurs aux poussières de silice, VLEP, organismes agréés.

Directive 2004/37/CE du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Nettoyer une façade en pierre

Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre

Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	15/46

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Traiter des informations

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	16/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Débiter un bloc capable et tracer l'épure d'un élément composé

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un document graphique (plan, croquis, calepinage...) et d'une tranche ou d'un bloc brut pré-scié, réaliser le débit d'un bloc capable afin de réaliser l'élément demandé en pierre de taille.

Au démarrage de l'opération, extraire des documents graphiques les dimensions de la pierre à tailler. À partir de ces dimensions, définir le bloc capable à débiter et reporter ces indications sur la fiche de débit. Tracer sur le bloc brut le bloc capable à débiter, en fonction de la position de la pierre dans l'ouvrage, en prenant en compte la position des lits de carrière et en ménageant du gras de taille par rapport aux côtes finies. Choisir l'outil adapté au bloc à débiter (tronçonneuse à chaîne, à la débiteuse classique ou à commande numérique...), et réaliser le débit en sécurité à l'aide des EPI adaptés. Pour finir, stocker en sécurité l'élément réalisé, puis nettoyer son espace de travail et évacuer les déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces travaux, seul ou en binôme, dans un atelier ou sur un chantier conforme aux règles de sécurité, sous la responsabilité d'un hiérarchique. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs ou un public/une clientèle en situation de handicap.

Du fait du poids important des pierres manutentionnées, il peut être amené à utiliser en sécurité des engins et appareils de levage et de manutention (palans, pont-roulant, chariot élévateur, sangles).

Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores.

Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée.

Critères de performance

L'exploitation des documents graphiques permet d'identifier les informations sur la pierre à tailler.

La position des lits de carrière est prise en compte dans le tracé du bloc.

Le tracé du bloc capable est conforme à la pierre à tailler.

Le choix de l'outil est adapté au bloc à débiter.

Le débit du bloc capable est réalisé en sécurité à l'aide des EPI adaptés.

Le bloc capable est stocké en sécurité

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter un calepinage ou une fiche de débit.

Utiliser le système métrique pour tracer les cotes.

Calculer les volumes et les proportions d'une pierre.

Manutentionner et stocker des éléments lourds.

Reconnaître le lit de carrière sur le bloc brut.

Utiliser un outil de coupe mécanique.

Trier les déchets suivant leur classe.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	17/46

Contrôler son travail.
Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Répondre à une question d'un client

Connaissance du système métrique.
Connaissance des positions des lits de carrière en fonction de la position de l'élément à poser dans l'ouvrage.
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs.
Connaissance des risques électriques.
Connaissance des outils à commande numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	18/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Mettre une pierre à dimension

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité d'un responsable et à partir d'un bloc capable, tracer et compléter une fiche de débit précisant les dimensions de l'élément fini, et mettre la pierre à dimension.

Vérifier par dégauchissement le parallélisme des différentes faces entre elles et contrôler leur équerrage les unes par rapport aux autres. Repérer et marquer les faces de la pierre conformément aux règles du métier. Dans le respect des règles de sécurité, dresser successivement les faces en contrôlant leur parallélisme, et dresser ensuite les autres faces en s'assurant de l'équerrage parfait des différentes faces entre elles.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel utilise l'outillage manuel adapté aux différents types de pierre et porte les EPI adaptés aux opérations réalisées. La mise à dimension d'une pierre est une tâche que le professionnel réalise le plus souvent en atelier, seul ou en équipe. Il peut toutefois, dans le cadre d'un remplacement ponctuel d'une pierre en façade, retailler sur chantier un élément pré-scié pour l'intégrer dans une façade.

La précision des scies industrielles débitant les blocs pré-sciés a considérablement réduit l'intervention du professionnel sur les pierres parallélépipédiques sur lesquelles il n'effectue souvent plus qu'une reprise de l'état de surface. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée.

Critères de performance

L'équerrage entre les faces et la planimétrie sur le parement sont conformes.

Le repérage des futures faces de joint, parement et contre-parement est conforme aux règles du métier.

Le marquage conventionnel des différentes faces est réalisé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir lire un plan ou un croquis.

Utiliser le système métrique.

Dégauchir des faces entre elles.

Utiliser l'équerre.

Dresser des faces de pierre en utilisant les outils manuels adaptés

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Répondre à une question d'un client.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	19/46

Connaissance des conventions de repérage des faces de pierre.
Connaissance du système métrique.
Connaissance des rapports d'échelles de plans de constructions.
Connaissances des natures de pierres.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	20/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Tailler des moulures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité d'un responsable et sur instructions, le tailleur de pierre taille des moulures afin de finaliser la transformation d'un bloc capable en éléments de pierre de taille finis.

A partir d'un bloc capable équare et mis à dimensions, reporter, perpendiculairement à la face à moulurer et à l'aide de profil, le tracé de la moulure. Déterminer ensuite les épannelages puis, en sécurité à l'aide des EPI adaptés, tailler ces derniers en totalité manuellement au ciseau, suivant un ordre précis et en prenant soin de fondre le raccordement des courbes et de réaliser des fonds d'angle nets. Réaliser des abreuvoirs en vue de la réalisation du coulinage. Contrôler son ouvrage à l'aide d'un contre-profil, assurer la finition du parement avec des outils adaptés à la dureté de la pierre taillée, et sans laisser de traces d'outils sur les parements. En fin de chantier, trier et évacuer les déchets.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette opération se déroule principalement en atelier, à partir de pierres. Elle est effectuée manuellement, mais peut être réalisée en atelier spécialisé sur machines-outils à commandes numériques.

Le professionnel peut toutefois réaliser ce type de travail sur chantier, dans le cadre de remplacement de pierre de corniche par exemple. Les pierres sont ébauchées au sol puis mises en place et scellées à leur emplacement définitif. Le tailleur de pierre procède alors, à partir de l'échafaudage, à la taille des moulures et à leur raccordement aux moulures existantes. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée.

Critères de performance

Les moulures sont taillées en totalité.
Le raccordement des courbes est fondu.
Les fonds d'angles sont nets.
Les parements sont dépourvus de traces d'outil.
Le contre-profil s'adapte aux moulures.
Les abreuvoirs permettent la réalisation du coulinage

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir lire un plan ou un croquis.
Savoir utiliser le système métrique.
Savoir utiliser des outils de traçage du tailleur de pierre.
Utiliser les outils manuels de taille de pierre.
Reporter un tracé ou un profil sur une pierre.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	21/46

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Répondre à une question d'un client.

Connaissance du système métrique.
Connaissance des positions des lits de carrière en fonction de la position de l'élément à poser dans l'ouvrage.
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs.
Connaissance des risques électriques.
Connaissance des outils à commande numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	22/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Stocker des éléments finis

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un plan de pose ou de calepinage, conditionner sur palettes en atelier, les pierres taillées afin de les transporter sur chantier.

En tenant compte du plan de calepinage, placer les pierres sur le support de conditionnement (palette, plateau...), à l'aide d'outils (transpalette motorisé ou manuel) afin de faciliter la manutention sur chantier. Disposer les parties taillées et moulurées vers l'intérieur du support de conditionnement afin de les protéger contre les chocs du chargement, déchargement et du transport. Stabiliser le chargement aux risques de chutes et le conditionner à l'aide de protection, puis mettre en stock les éléments taillés et destinés à être posés. Identifier et repérer, sur palette, la destination chantier des pierres, en fonction du plan de construction ou du plan de montage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La mise en stock des éléments finis est la dernière étape de transformation d'un bloc avant sa pose. Cette tâche se réalise en atelier ou sur chantier, les pierres conditionnées en palettes ou en plateaux étant généralement stockées à l'extérieur. Le poids des éléments stockés peut rendre indispensable l'utilisation d'un engin de levage mécanique.

Le professionnel travaille seul ou en équipe. Il utilise des outils de levage et de transport mécanisé. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée.

Il peut être amené à posséder le Caces 5 ou 9 pour exercer la compétence.

Critères de performance

Le système de protection entre des pierres superposées sur un support de conditionnement est mis en place.

Les pierres sont identifiées (1/4, 2/4...) et repérées suivant leur ordre de pose.

Les parties taillées sont disposées vers l'intérieur du support de conditionnement conformément aux règles professionnelles

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire un calepin d'appareil, un plan de pose.

Manutentionner et répartir des éléments finis.

Utiliser le système métrique.

Calculer des volumes et des masses.

Mettre en œuvre les dispositifs de prévention des risques adaptés au stockage des matériaux.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	23/46

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Répondre à une question d'un client.

Connaissance du système métrique.
Connaissance des positions des lits de carrière en fonction de la position de l'élément à poser dans l'ouvrage.
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs.
Connaissance des risques électriques.
Connaissance des outils à commande numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	24/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Bâtir des maçonneries en moellons

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir d'un plan, bâtir des murs ou murets en pierres locales brutes équarries.

Préparer son poste de travail, s'équiper des EPI adaptés aux tâches à réaliser, puis sélectionner et utiliser des éléments de maçonnerie pour obtenir un appareillage qui assure la solidité de l'ouvrage et soit cohérent avec le bâti existant. Utiliser les techniques de construction locale pour respecter le caractère du bâtiment.

Apprêter et adapter les matériaux neufs ou récupérés lors de la démolition avant de les maçonner. Préparer le mortier de chaux puis bâtir les encadrements de baie en utilisant les coffrages réalisés et les chaînes d'angle en pierre de taille. Monter un mur en moellons en simple parement (doublage) ou double parement (mur porteur).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sous l'autorité du responsable de chantier. Il travaille en hauteur. Il manutentionne des charges lourdes. Il peut être soumis aux intempéries.

Il assure lui-même les opérations préparatoires à la mise en œuvre des moellons (nettoyage des supports, préparation du mortier, approvisionnement de son poste de travail) et organise le chantier en tenant compte des contraintes liées au stockage des éléments lourds.

Le professionnel utilise dans le cadre de la restauration différents types de moellons (calcaire, schiste, granit...) en respectant les règles de pose inhérentes à chacun de ces matériaux. Il adapte la composition des mortiers de pose et de jointoiement à la nature des pierres et à l'exposition de la maçonnerie aux intempéries. Il assure une qualité d'exécution correspondant aux exigences de la profession et restitue, au terme de son intervention, l'environnement dans son état initial.

Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée.

Critères de performance

Les EPI sont utilisés.

Le mortier préparé est conforme à l'usage auquel il est destiné.

L'appareillage des pierres est cohérent avec l'existant.

Les dimensions des maçonneries réalisées sont conformes au plan.

Les règles de construction en pierre sont respectées.

Les éléments de chaîne d'angle ou d'encadrement sont alignés et respectent l'aplomb.

L'aplomb et le niveau sont respectés.

Les joints sont identiques en termes d'épaisseur et de coloris.

Le chantier est propre et les gravats sont triés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Gâcher du mortier manuellement ou à la bétonnière.

Poser des moellons ou des briques à bain de mortier.

Manutentionner une pierre en chantier.

Réaliser une chaîne d'angle en pierre ou en briques.

Araser un mur de niveau ou selon une pente.

Installer un échafaudage de faible hauteur.

Contrôler alignements, aplombs et niveaux.

Participer à l'implantation des ouvrages.

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages en maçonnerie.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	25/46

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Répondre à une question d'un client.

Connaissance du système métrique.
Connaissance des positions des lits de carrière en fonction de la position de l'élément à poser dans l'ouvrage.
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs.
Connaissance des risques électriques.
Connaissance des outils à commande numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	26/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Restaurer des maçonneries en pierre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de documents graphiques, de consignes orales et sous l'autorité d'un responsable, rénover des murs ou murets en pierres.

Lire un plan afin de déterminer, en fonction des pierres fournies et du type de chantier, l'ordre de pose et les mesures d'étalement et de confortement provisoires à mettre en place. Déterminer, à partir de fondations ou de reliefs de maçonnerie et des documents graphiques, l'ouvrage à restaurer, aligner les nus des pierres posées et l'emplacement des éléments à mettre en œuvre. Poser des pierres de chaînes d'angle, d'encadrements de baies ou d'assise en assurant le remplissage des joints au fur et à mesure de l'avancement de la pose, et en respectant les règles de pose, les calepins d'appareils et les règles de liaisonnement des pierres entre elles. Trier les déchets, nettoyer et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient sur des chantiers de réhabilitation ou de restauration. Il intervient seul ou en équipe. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs ou un public/une clientèle en situation de handicap. L'emploi est exercé le plus souvent en extérieur, et est soumis aux intempéries. Le professionnel assure lui-même les opérations préparatoires à la mise en œuvre des éléments en pierre (nettoyage des supports, préparation des lits d'attente, approvisionnement de son poste de travail) et organise le chantier en tenant compte des contraintes liées au stockage des éléments lourds. Il manutentionne des charges lourdes. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée. Il met en place les EPC. Il assure le remplissage des joints par coulinage et garantit une qualité d'exécution correspondant aux exigences de la profession. Il restitue, au terme de son intervention, l'environnement dans son état initial.

Critères de performance

Les mesures d'étalement sont stables et résistantes à la charge.
L'aplomb et la planimétrie des ouvrages finis sont conformes aux reliefs de maçonnerie existants.
L'implantation des éléments entre eux respecte les documents graphiques.
Les appareillages sont réalisés selon les règles de pose professionnelles.
La régularité des joints et leur uniformité (teinte, grain) sont conformes à l'existant.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir lire et exploiter un plan ou un croquis.
Utiliser le système métrique.
Préparer du coulis.
Le port des EPI, EPC est respecté.
Savoir utiliser le système métrique.
Calculer des volumes et des proportions.
Appareiller un mur en pierre de taille.
Manutentionner et mettre en œuvre des pierres taillées.
Connaissance sur les règles de pose et de liaisonnement des pierres entre elles.
Liaisonner des pierres.
Savoir ordonnancer la pose des pierres taillées.
Monter un échafaudage.
Mettre en œuvre les dispositifs de prévention des risques adaptés au chantier.
Préparer ses outils.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	27/46

Organiser son poste de travail.
Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Répondre à une question d'un client.

Connaissance du système métrique
Connaissance des positions des lits de carrière en fonction de la position de l'élément à poser dans l'ouvrage.
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs
Connaissance des risques électriques.
Connaissance des outils à commande numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	28/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Sceller des éléments de couverture de baie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de documents graphiques, sous le contrôle et l'autorité d'un responsable, poser, au-dessus des jambages et encadrements de baies, des pierres appareillées pour en former la couverture.

Assurer les opérations préparatoires à la mise en œuvre des éléments en pierre (nettoyage des supports, préparation des lits d'attente, approvisionnement du poste de travail) et organiser le chantier en tenant compte des contraintes liées au stockage des éléments lourds. Vérifier la correspondance entre les pierres taillées livrées et la dimension de la baie à couvrir puis réaliser et mettre en place les coffrages, étaielements et blindages nécessaires à la pose des pierres. Les poser, en respectant les calepins d'appareils et les règles de pose des pierres puis assurer le remplissage des joints par coulinage afin de garantir une qualité d'exécution correspondant aux exigences de la profession. Restituer, au terme de son intervention, l'environnement dans son état initial : trier les déchets, nettoyer et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel intervient sur des chantiers de création ou restauration. Il intervient seul ou en équipe. L'emploi est exercé le plus souvent en intérieur et en extérieur, et peut être soumis aux intempéries. Le professionnel organise son poste de travail en tenant compte des manutentions et stockages liés à la mise en œuvre des pierres de couverture. Le garnissage des joints par coulinage est réalisé après la pose de l'ensemble de la couverture de la baie. Le professionnel procède lui-même à l'enlèvement de l'étaielement et à la mise en place de mesures provisoires garantissant la sécurité du public. Il manutentionne des charges lourdes. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée. Il met en place les EPC. Il restitue, au terme de son intervention, l'environnement dans son état initial.

Critères de performance

La vérification des pierres est réalisée avant la pose.

Les pierres sont posées régulièrement.

La pose du coffrage permet la pose des pierres.

Les étaielements sont stables.

Le nettoyage et le tri des déchets sont réalisés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire un plan ou un croquis.

Utiliser le système métrique

Calculer des volumes et des proportions.

Préparer un coulis de joint.

Mettre en œuvre un coulinage.

Appareiller une couverture de baie.

Manutentionner et poser des pierres taillées.

Trier des déchets.

Monter un échafaudage.

Utiliser les dispositifs de prévention des risques adaptés au chantier.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	29/46

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Répondre à une question d'un client.

Connaissance du système métrique.
Connaissance des positions des lits de carrière en fonction de la position de l'élément à poser dans l'ouvrage.
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs.
Connaissance des risques électriques.
Connaissance des outils à commande numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	30/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Remplacer un élément de structure en pierre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de documents graphiques, sous le contrôle et l'autorité du chef d'équipe ou du responsable du chantier, poser ou encastrier dans des maçonneries ou de manière isolée, des éléments décoratifs en pierre de taille (couronnements de couverture de baies, balustrades, arcatures, etc.).

Intervenir sur une opération de ce type en intégrant les contraintes liées à la réalisation spécifique de la tâche à réaliser. Procéder à la mise en place des étaiments et confortements nécessaires au bon déroulement de l'opération. Mettre en œuvre ces différents éléments selon des règles précises afin d'assurer un niveau de qualité et de finition correspondant au cahier des charges. Respecter les règles de sécurité, puis restituer, au terme de son intervention, l'environnement dans son état initial : trier les déchets, nettoyer et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel pose, seul ou en équipe, des éléments décoratifs en pierre de taille. Il travaille à partir de supports existants (fondations, maçonnerie, etc.), et assure la mise en place des éléments fournis dans le respect des règles de l'art. Il assure la pose des dispositifs de prévention des risques et réalise les travaux préparatoires préalablement à son intervention de pose. Ses interventions peuvent se dérouler au sol (pose de balustres) ou sur des échafaudages de grande hauteur (remplacement d'arcature). La position de ces éléments, leur forme, leur poids, leur fragilité compte tenu de la ténuité des nervures sont autant de facteurs déterminants pour leur mise en place. La réalisation de la balustrade décorative d'un balcon ne nécessitera pas les mêmes moyens que le remplacement d'un élément d'arcature sur la façade d'une église. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasements) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée.

Critères de performance

Mettre en place les dispositifs de prévention garantissant la stabilité de son ouvrage et la sécurité du public.

Le coulinage est réalisé conformément aux règles professionnelles

La pose de l'élément respecte le lit de pierre

Le nettoyage et le tri des déchets sont réalisés dans le respect de l'environnement,

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Assembler des éléments entre eux et avec le support

Lire un plan, un croquis ou un mode opératoire

Utiliser le système métrique.

Calculer des volumes et des proportions

Préparer du mortier.

Déterminer un mode d'intervention

Manutentionner et mettre en œuvre des éléments lourds et fragiles

Monter démonter et vérifier un échafaudage,

Utiliser un échafaudage et d'autres des dispositifs de prévention des risques adaptés au chantier.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	31/46

S'adapter aux imprévus

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du chef d'équipe ou du responsable du chantier.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Répondre à une question d'un client.

Connaissance du système métrique

Connaissance des positions des lits de carrière en fonction de la position de l'élément à poser dans l'ouvrage.

Connaissance des moyens de protection individuel et collectif

Connaissance des risques électriques

Connaissance des outils à commande numérique

Connaissance des règles de pose et de liaisonnement des pierres entre elles

Connaissance d'éléments architecturaux

Connaissance des matériaux pierre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	32/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Poser des éléments décoratifs en pierre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de documents graphiques, sous le contrôle et l'autorité d'un responsable, poser ou encastrier dans des maçonneries ou de manière isolée, des éléments décoratifs en pierre de taille (couronnements de couverture de baies, balustrades, arcatures...).

Intervenir sur une opération de ce type en intégrant les contraintes liées à la réalisation spécifique de la tâche à réaliser. Procéder à la mise en place des étalements et confortements nécessaires au bon déroulement de l'opération. Mettre en œuvre ces différents éléments selon des règles précises afin d'assurer un niveau de qualité et de finition correspondant à la commande. Respecter les règles de sécurité, puis restituer, au terme de son intervention, l'environnement dans son état initial : trier les déchets, nettoyer et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel pose, seul ou en équipe, des éléments décoratifs en pierre de taille. Il travaille à partir de supports existants (fondations, maçonnerie...) et assure la mise en place des éléments fournis dans le respect des règles de l'art. Il assure la pose des dispositifs de prévention des risques et réalise les travaux préparatoires préalablement à son intervention de pose. Ses interventions peuvent se dérouler au sol (pose de balustres) ou sur des échafaudages de grande hauteur (remplacement d'arcature). La position de ces éléments, leur forme, leur poids, leur fragilité compte tenu de la ténuité des nervures sont autant de facteurs déterminants pour leur mise en place. La réalisation de la balustrade décorative d'un balcon ne nécessitera pas les mêmes moyens que le remplacement d'un élément d'arcature sur la façade d'une église. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée

Critères de performance

Mettre en place les dispositifs de prévention garantissant la sécurité du public et la stabilité de son ouvrage.

Le coulinage est réalisé conformément aux règles professionnelles.

La pose de l'élément respecte le lit de pierre.

Le nettoyage et le tri des déchets est réalisé.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Assembler des éléments entre eux et avec le support.

Lire un plan ou un croquis.

Utiliser le système métrique.

Calculer des volumes et des proportions.

Préparer du mortier.

Déterminer un mode d'intervention.

Manutentionner et mettre en œuvre des éléments lourds et fragiles.

Monter un échafaudage.

Utiliser des dispositifs de prévention des risques adaptés au chantier.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	33/46

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Répondre à une question d'un client.

Connaissance des règles de pose et de liaisonnement des pierres entre elles.
Connaissance d'éléments architecturaux.
Connaissance du matériau pierre.
Connaissance du système métrique
Connaissance des positions des lits de carrière en fonction de la position de l'élément à poser dans l'ouvrage.
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs.
Connaissance des risques électriques.
Connaissance des outils à commande numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	34/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Nettoyer une façade en pierre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de documents graphiques, sous le contrôle et l'autorité d'un responsable, nettoyer, suivant différents procédés, les façades en pierre, à partir d'un échafaudage et en mettant en œuvre une méthode de ravalement adaptée à la qualité de la pierre et correspondant aux exigences du prescripteur.

Préparer un chantier de lavage de façade et installer les machines ou équipements de nettoyage. Laver par hydrogommage ou aérogommage en adaptant la pression à la dureté de la pierre, par gommage, ou autre technique. S'assurer la visibilité et de la netteté des arêtes et détails de la modénature. Si besoin, et suivant les consignes du responsable, piquer ou retailler les éléments de pierre de la façade. Enfin, respecter le calcin sur les pierres de façade nettoyées. Respecter les règles de sécurité, puis restituer, au terme de son intervention, la façade dans son état d'origine : trier les déchets, nettoyer et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel nettoie, seul ou en équipe, des façades en pierre Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs ou un public/une clientèle en situation de handicap. Il réalise cette tâche sur chantier, à l'extérieur, à partir d'un échafaudage ou d'une plate-forme auto élévatrice. Ces travaux de nettoyage nécessitent une bonne technicité et une connaissance de la pierre. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée.

Critères de performance

La pression est réglée conformément à la dureté de la pierre.

Les arêtes et détails de modénature sont visibles et nets.

La remise en état d'origine de la façade est respectée.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir lire un plan ou un croquis.

Protéger une façade avant intervention.

Utiliser les matériels hydropneumatiques.

Mettre en œuvre les dispositifs de prévention des risques adaptés au chantier.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Répondre à une question d'un client.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	35/46

Connaissance du système métrique.
Connaissance des positions des lits de carrière en fonction de la position de l'élément à poser dans l'ouvrage.
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs.
Connaissance des risques électriques.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	36/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de documents graphiques, sous le contrôle et l'autorité d'un responsable, procéder, dans le cadre d'une restauration ou d'un ravalement d'une façade en pierre de taille, à la réfection des joints au mortier de chaux.

Déjointoyer une façade en pierres, dégarnir les joints pour permettre l'accroche correcte du mortier du nouveau joint sans épauférer les arêtes des pierres en place. Rejointoyer des pierres par garnissage au mortier puis, après le début de prise du mortier de joint, enlever l'excédent de mortier avec le chant de la truelle et brosser les pierres pour ôter toute trace de projection. Garnir ces joints minces en le suivant avec une petite taloche et une langue de chat afin de serrer le mortier de joint et en laissant le mortier de joint dépasser légèrement du nu des pierres. Gratter ou brosser les joints et enlever des pierres les traces de mortier ou d'efflorescence pouvant subsister sur la façade. Respecter les règles de sécurité, puis restituer, au terme de son intervention, la façade dans son état d'origine : trier les déchets, nettoyer et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations depuis un échafaudage fixe ou mobile (plate-forme autoélevatrice). Les opérations de déjointoiement et de rejointoiement de façades en pierre sont réalisées en chantier. Le professionnel est fréquemment exposé aux intempéries. Il utilise, lors de la réalisation de ces opérations, les outils manuels de dégarnissage (massette, ciseau, sciote) et de garnissage (truelle, langue de chat, taloche), fabrique et met en œuvre les mortiers de chaux dont la composition varie en fonction de la pierre rencontrée. Le déjointoiement s'effectue au ciseau et à la massette lorsque les joints sont importants (maçonnerie de moellons, de meulière) et à la sciote lorsqu'il s'agit d'une façade en pierre de taille avec des joints de 1 cm environ. Lorsqu'il intervient sur une façade en moellons, le tailleur de pierre rejointoie en appliquant le mortier à la truelle. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée.

Critères de performance

Les joints sont garnis en totalité.
Le mortier de joint et sa teinte sont uniformes.
Les pierres sont exemptes de traces de mortier.
Le nettoyage et le tri des déchets sont réalisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire un plan ou un croquis.
Utiliser le système métrique.
Calculer des volumes et des proportions.
Préparer du mortier.
Manutentionner du mortier sur échafaudage.
Dégarnir et regarnir des joints.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	37/46

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Répondre à une question d'un client.

Connaissance du système métrique
Connaissance des différents liants et colorants naturels
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs.
Connaissance des risques électriques.
Connaissance des outils à commande numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	38/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous le contrôle et l'autorité d'un responsable, réaliser des enduits traditionnels au mortier de chaux dits "enduits Monuments du patrimoine" sur des maçonneries en pierre ou moellons.

Préparer un mortier en déterminant les proportions de sable et de chaux nécessaires. Pour ce faire, analyser et contrôler les supports et préparer, en fonction des conditions d'applications définies, la quantité de mortier nécessaire à son intervention. Travailler sur un échafaudage, installer les protections (bâche, film plastique...) sur l'existant, puis mettre en place le mortier d'enduit par couches successives, en respectant les délais de séchage entre les couches et la qualité de finition demandée, afin d'assurer la qualité de l'ouvrage et sa pérennité. Respecter les règles de sécurité, puis restituer, au terme de son intervention, le chantier dans son état d'origine : trier les déchets, nettoyer et replier le chantier.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations en équipe, depuis un échafaudage fixe ou mobile (plate-forme autoélévatrice) . Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs ou un public/une clientèle en situation de handicap. Le professionnel est fréquemment exposé aux intempéries, L'exposition de l'ouvrage (enduit extérieur) et les conditions climatiques sont des paramètres pris en compte pour définir le moment de l'application. Il fabrique et met en œuvre des mortiers de chaux dont la composition varie en fonction de la pierre rencontrée. Le professionnel est exposé à des risques physiques (posture de travail), respiratoires (poussières), mécaniques (coupures, écrasement) et électriques, et à des nuisances sonores. Il est sensibilisé à la prévention des risques liés à l'activité physique, et au port des EPI suivant la tâche réalisée.

Critères de performance

L'aspect du parement (teinte et grain) correspond à la demande.
Les pierres apparentes et ouvrages avoisinants sont exempts de salissures.
Les proportions de sable et de chaux nécessaires sont respectées.
L'application des mortiers est réalisée dans le respect des règles professionnelles.
La finition respecte le niveau de qualité demandé.
Le nettoyage et le tri des déchets sont réalisés.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire un plan ou un croquis.
Utiliser le système métrique.
Calculer des volumes et des proportions.
Préparer du mortier.
Manutentionner et mettre en œuvre du mortier de chaux.
Monter un échafaudage.
Mettre en œuvre les dispositifs de prévention des risques adaptés au chantier.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	39/46

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Répondre à une question d'un client.

Connaissance du système métrique
Connaissance des liants et composants naturels des mortiers
Connaissance des moyens de protection individuels et collectifs.
Connaissance des risques électriques.
Connaissance des outils à commande numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	40/46

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel travaille en équipe lors de la manipulation des pièces longues ou lourdes, lors de la mise en place des éléments de structure, lorsqu'il s'agit de couler le béton, de créer une ouverture dans un mur. Le montage et le démontage d'un échafaudage nécessitent le travail coordonné de plusieurs membres de l'équipe.

Le professionnel échange avec les autres membres de l'équipe sur les façons de faire et cherche éventuellement leur collaboration pour la réalisation de certains ouvrages spécifiques et/ou complexes.

Critères de performance

Les tâches réalisées en binôme ou à plusieurs sont parfaitement coordonnées.

Les messages oraux transmis sont clairs et compréhensibles.

Les ouvriers s'entraident et se répartissent les tâches.

Les productions journalières individuelles et collectives sont conformes aux objectifs fixés.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel applique des consignes, des modes opératoires et des procédures lors de la mise en place des protections collectives, de la mise en place d'un coffrage et du montage d'un échafaudage. Il suit des recommandations prescrites par les fabricants lors de la fabrication du mortier ou du béton, la mise en œuvre de création d'ouvertures, de montage de pierres de taille.

Critères de performance

La mise en place des protections collectives est conforme aux prescriptions décrites par les fabricants.

Les procédures de coffrage et d'assemblage d'éléments sont respectées.

Les opérations de fabrication du béton, du mortier suivent les modes opératoires préconisés : proportions entre sable, eau, ciment, agrégat et adjuvant sont conformes.

Les percements de mur sont réalisés en toute sécurité.

Traiter des informations

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel analyse les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de ses activités (plans papier ou numériques, descriptif de travaux, croquis, consignes...)

Critères de performance

Les informations recueillies permettent au professionnel de réaliser l'ensemble de ses activités de manière conforme à l'attendu.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	41/46

Glossaire technique

Chevalement

Structure porteuse provisoire constituée d'étais et de madriers servant à assurer la conservation des éléments du gros œuvre lors d'intervention (perçement ou déconstruction) sur un mur.

Conservation

Consiste à maintenir en l'état les éléments d'une construction.

Entretien

Consiste à maintenir en bon état les éléments d'une construction.

Gobetis

1^{re} couche d'un enduit, qui a pour rôle d'assurer « l'accroche » de l'enduit sur le mur. Le gobetis est réalisé avec un mortier richement dosé en liant et il n'est pas taloché

Modénature

Ensemble des différents décors de la façade » (encadrement, corniche, bandeau.....).
(Source : DRAC Alsace)

Plate-bande

Linteau d'une ouverture composée d'éléments maçonnés (claveaux).

Réhabilitation

Consiste à remettre en bon état un bâtiment délabré afin de le rendre utilisable.

Renformis

Opération qui consiste à « redresser » un mur fortement dégradé, par un mélange de mortier de chaux et d'éclats de terre cuite.

Rénovation

Consiste à remettre à neuf un bâtiment.

Restauration

Consiste à remettre en bon état des éléments d'ouvrage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	42/46

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	43/46

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TDP	REAC	TP-00004	07	20/12/2023	20/12/2023	44/46

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Tailleur de pierre

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	1/30

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Tailleur de pierre

Sigle du titre professionnel : TDP

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 232s - Exécution des ouvrages : maçonnerie, couverture, autres travaux du gros œuvre-

Code(s) ROME : F1612

Formacode : 45502, 22354

Date de l'arrêté : 12/12/2023

Date de parution au JO de l'arrêté : 16/12/2023

Date d'effet de l'arrêté : 23/03/2024

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel TDP

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	3/30

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Débiter un bloc capable et tracer l'épure d'un élément composé Mettre une pierre à dimension Tailler des moulures Bâtir des maçonneries en moellons Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine	13 h 00 min	La mise en situation professionnelle comporte deux phases, réalisées sous surveillance et en simultané par les candidats. L'ordre chronologique des phases est libre. <u>Phase 1</u> : à partir d'un plan ou d'un calepin d'appareil et de consignes, le candidat : - traduit les indications sur une fiche de débit ; - trace à l'échelle 1 les panneaux pour la taille ; - découpe les contre profils ; - vérifie et retaille la pierre ; - taille et amortit les moulures suivant l'épure réalisée ; - pose la pierre à son emplacement dans la maçonnerie ; - enduit le parement de maçonnerie en moellons au mortier de chaux et rejointoie. <u>Phase 2</u> : à partir d'un plan et de consignes, le candidat bâtit une maçonnerie en moellons.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Stocker des éléments finis Restaurer des maçonneries en pierre Sceller des éléments de couverture de baie Remplacer un élément de structure en pierre Poser des éléments décoratifs en pierre Nettoyer une façade en pierre	00 h 30 min	Sous surveillance, le candidat renseigne un questionnaire professionnel avant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la connaissance par le candidat de l'environnement professionnel, de sa représentation du secteur de la taille de pierre et des emplois qui y sont associés.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		14 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses équipements individuels de sécurité.

Le candidat répartit son temps de travail entre les deux phases pour réaliser la production attendue dans le temps alloué pour la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	4/30

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	5/30

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini					
Débiter un bloc capable et tracer l'épure d'un élément composé	L'exploitation des documents graphiques permet d'identifier les informations sur la pierre à tailler. La position des lits de carrière est prise en compte dans le tracé du bloc. Le tracé du bloc capable est conforme à la pierre à tailler. Le choix de l'outil est adapté au bloc à débiter. Le débit du bloc capable est réalisé en sécurité à l'aide des EPI adaptés. Le bloc capable est stocké en sécurité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre une pierre à dimension	L'équerrage entre les faces et la planimétrie sur le parement sont conformes. Le repérage des futures faces de joint, parement et contre-parement est conforme aux règles du métier. Le marquage conventionnel des différentes faces est réalisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tailler des moulures	Les moulures sont taillées en totalité. Le raccordement des courbes est fondu. Les fonds d'angles sont nets. Les parements sont dépourvus de traces d'outil. Le contre-profil s'adapte aux moulures. Les abreuvoirs permettent la réalisation du coulinage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stocker des éléments finis	Le système de protection entre des pierres superposées sur un support de conditionnement est mis en place. Les pierres sont identifiées (1/4, 2/4...) et repérées suivant leur ordre de pose. Les parties taillées sont disposées vers l'intérieur du support de conditionnement conformément aux règles professionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	6/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Bâtir en pierre					
Bâtir des maçonneries en moellons	<p>Les EPI sont utilisés.</p> <p>Le mortier préparé est conforme à l'usage auquel il est destiné.</p> <p>L'appareillage des pierres est cohérent avec l'existant.</p> <p>Les dimensions des maçonneries réalisées sont conformes au plan.</p> <p>Les règles de construction en pierre sont respectées.</p> <p>Les éléments de chaîne d'angle ou d'encadrement sont alignés et respectent l'aplomb.</p> <p>L'aplomb et le niveau sont respectés.</p> <p>Les joints sont identiques en termes d'épaisseur et de coloris.</p> <p>Le chantier est propre et les gravats sont triés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restaurer des maçonneries en pierre	<p>Les mesures d'étalement sont stables et résistantes à la charge.</p> <p>L'aplomb et la planimétrie des ouvrages finis sont conformes aux reliefs de maçonnerie existants.</p> <p>L'implantation des éléments entre eux respecte les documents graphiques.</p> <p>Les appareillages sont réalisés selon les règles de pose professionnelles.</p> <p>La régularité des joints et leur uniformité (teinte, grain) sont conformes à l'existant.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sceller des éléments de couverture de baie	<p>La vérification des pierres est réalisée avant la pose.</p> <p>Les pierres sont posées régulièrement.</p> <p>La pose du coffrage permet la pose des pierres.</p> <p>Les étalements sont stables.</p> <p>Le nettoyage et le tri des déchets sont réalisés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Remplacer un élément de structure en pierre	<p>Mettre en place les dispositifs de prévention garantissant la stabilité de son ouvrage et la sécurité du public.</p> <p>Le coulinage est réalisé conformément aux règles professionnelles</p> <p>La pose de l'élément respecte le lit de pierre</p> <p>Le nettoyage et le tri des déchets sont réalisés dans le respect de l'environnement,</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	7/30

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser des éléments décoratifs en pierre	Mettre en place les dispositifs de prévention garantissant la sécurité du public et la stabilité de son ouvrage. Le coulinage est réalisé conformément aux règles professionnelles. La pose de l'élément respecte le lit de pierre. Le nettoyage et le tri des déchets est réalisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Restaurer une façade en pierre					
Nettoyer une façade en pierre	La pression est réglée conformément à la dureté de la pierre. Les arêtes et détails de modénature sont visibles et nets. La remise en état d'origine de la façade est respectée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre	Les joints sont garnis en totalité. Le mortier de joint et sa teinte sont uniformes. Les pierres sont exemptes de traces de mortier. Le nettoyage et le tri des déchets sont réalisés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine	L'aspect du parement (teinte et grain) correspond à la demande. Les pierres apparentes et ouvrages avoisinants sont exempts de salissures. Les proportions de sable et de chaux nécessaires sont respectées. L'application des mortiers est réalisée dans le respect des règles professionnelles. La finition respecte le niveau de qualité demandé. Le nettoyage et le tri des déchets sont réalisés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	8/30

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler et coopérer au sein d'un collectif	Bâtir des maçonneries en moellons
	Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre
	Nettoyer une façade en pierre
	Poser des éléments décoratifs en pierre
	Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine
	Remplacer un élément de structure en pierre
	Restaurer des maçonneries en pierre
	Sceller des éléments de couverture de baie
	Stocker des éléments finis
Respecter des règles et des procédures	Bâtir des maçonneries en moellons
	Débiter un bloc capable et tracer l'épure d'un élément composé
	Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre
	Mettre une pierre à dimension
	Nettoyer une façade en pierre
	Poser des éléments décoratifs en pierre
	Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine
	Remplacer un élément de structure en pierre
	Restaurer des maçonneries en pierre
	Sceller des éléments de couverture de baie
	Stocker des éléments finis
Traiter des informations	Bâtir des maçonneries en moellons
	Débiter un bloc capable et tracer l'épure d'un élément composé
	Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre
	Mettre une pierre à dimension
	Nettoyer une façade en pierre
	Poser des éléments décoratifs en pierre
	Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine
	Remplacer un élément de structure en pierre
	Restaurer des maçonneries en pierre
	Sceller des éléments de couverture de baie
	Tailler des moulures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	9/30

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Stocker des éléments finis Tailler des moulures

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TDP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 07 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors des sept dernières heures de la mise en situation professionnelle et pour mener l'entretien final.

Lors de la mise en situation professionnelle, le jury observe le comportement professionnel du candidat : gestes professionnels, respect des procédures et règles de sécurité.

Cette période se déroule en la seule présence du jury, et du candidat.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves. Toutefois, en cas danger, il peut interrompre celles-ci, avertir le responsable de session et le consigner dans le procès-verbal.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La présence d'un surveillant d'examen est requise dès le début de la session et durant la partie de la mise en situation professionnelle où le jury n'est pas présent.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	10/30

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Tailleur de pierre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	11/30

CCP

Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Débiter un bloc capable et tracer l'épure d'un élément composé Mettre une pierre à dimension Tailler des moulures	04 h 00 min	La mise en situation professionnelle comporte une seule phase réalisée en simultané par les candidats. A partir d'un plan ou d'un calepin d'appareil et de consignes, le candidat : - traduit les indications sur une fiche de débit ; - trace à l'échelle 1 les panneaux pour la taille ; - découpe les contre profils ; - vérifie et retaille la pierre ; - taille et amortit les moulures suivant l'épure réalisée.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Stocker des éléments finis	00 h 10 min	Sous surveillance, le candidat renseigne un questionnaire professionnel avant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 10 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	13/30

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses équipements individuels de sécurité.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors des deux dernières heures de la mise en situation professionnelle.

Lors de la mise en situation professionnelle, le jury observe le comportement professionnel du candidat : gestes professionnels, respect des procédures et règles de sécurité.

Cette période se déroule en la seule présence du jury, et du candidat.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves. Toutefois, en cas danger, il peut interrompre celles-ci, avertir le responsable de session et le consigner dans le procès-verbal..

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant d'examen est requise dès le début de la session d'examen et durant la partie de la mise en situation professionnelle où le jury n'est pas présent.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	14/30

CCP

Bâtir en pierre

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Bâtir des maçonneries en moellons Remplacer un élément de structure en pierre Sceller des éléments de couverture de baie	04 h 00 min	La mise en situation professionnelle comporte deux phases, réalisées en simultané par les candidats. L'ordre chronologique des phases est libre. <u>Phase 1</u> : à partir d'un plan ou d'un calepin d'appareil et de consignes, le candidat enduit le parement de maçonnerie en moellons au mortier de chaux et rejointoie. <u>Phase 2</u> : à partir d'un plan et de consignes, le candidat bâtit une maçonnerie en moellons.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Restaurer des maçonneries en pierre Poser des éléments décoratifs en pierre	00 h 20 min	Sous surveillance, le candidat renseigne un questionnaire professionnel avant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 20 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	15/30

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses équipements individuels de sécurité.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Bâtir en pierre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors des deux dernières heures de la mise en situation professionnelle.

Lors de la mise en situation professionnelle, le jury observe le comportement professionnel du candidat : gestes professionnels, respect des procédures et règles de sécurité.

Cette période se déroule en la seule présence du jury, et du candidat.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves. Toutefois, en cas danger, il peut interrompre celles-ci, avertir le responsable de session et le consigner dans le procès-verbal.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant d'examen est requise dès le début de la session et durant la partie de la mise en situation professionnelle où le jury n'est pas présent.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	16/30

CCP

Restaurer une façade en pierre

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Déjointoyer et rejointoyer une façade en pierre Réaliser des enduits traditionnels du patrimoine	04 h 30 min	Le candidat réalise le jointoiement d'un mur en moellons préparé en amont et enduit la contreface.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Nettoyer une façade en pierre	00 h 20 min	Le questionnaire professionnel est renseigné par le candidat après l'ouverture des plis et avant la mise en situation professionnelle.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail et ses chaussures de sécurité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	17/30

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Restaurer une façade en pierre

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent lors des deux dernières heures de la mise en situation professionnelle.

Lors de la mise en situation professionnelle, le jury observe le comportement professionnel du candidat : gestes professionnels, respect des procédures et règles de sécurité.

Cette période se déroule en la seule présence du jury, et du candidat.

Le jury ne doit pas intervenir dans le déroulement des épreuves. Toutefois, en cas danger, il peut interrompre celles-ci, avertir le responsable de session et le consigner dans le procès-verbal.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant d'examen est requise dès le début de la session et durant la partie de la mise en situation professionnelle où le jury n'est pas présent.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	18/30

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Tailleur de pierre

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un atelier ou une plateforme extérieure couverte.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Surface de travail d'environ 3 m x 3 m par candidat matérialisée par traçage.
Questionnaire professionnel	Une salle équipée d'une table et d'une chaise par candidat.	Ce local doit garantir la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	19/30

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Surface de 9 m ² environ	1	Sans objet
Machines	1	Bétonnière	16	Sans objet
	1	Scie circulaire électroportative	8	Sans objet
	1	Scie sauteuse électroportative	8	Sans objet
	1	Disqueuse à matériaux avec disque diamant (Ø 230 ou équivalent)	8	Sans objet
	1	Scie électrique à chaîne carbure (pour pierres tendres et demi-ferme)	8	Sans objet
Outils / Outillages	1	Auge de maçon	1	Sans objet
	1	Crayon de maçon	1	Sans objet
	4	Cerces	1	A fabriquer avec des aciers béton de 8 mm de diamètre, en amont de la session
	1	Masette ronde hélicoïdale ou cintrée	1	Sans objet
	1	Balai de cantonnier	4	Sans objet
	1	Brosse de tapissier	1	Sans objet
	1	Chasse à pierre	1	Sans objet
	1	Cordeau traceur	1	Sans objet
	1	Triple mètre	1	Sans objet
1	Cordeau de maçon	1	Sans objet	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	20/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Fil à plomb	1	Sans objet
	1	Maillet en caoutchouc	1	Sans objet
	1	Marteau coffreur	1	Sans objet
	1	Massette de maçon	1	Sans objet
	1	Niveau à bulle de 0.60 m environ	1	Sans objet
	1	Equerre de maçon	1	Sans objet
	1	Equerre de menuisier	1	Sans objet
	1	Petite équerre à talon métallique	1	Sans objet
	1	Equerre à combinaison ou réglable L300 mm environ	1	Sans objet
	1	Calque transparent épaisseur 0,22 mm minimum : 0,50 m x 0,50 m	1	Sans objet
	1	Pelle ronde col de cygne	1	Sans objet
	1	Tamis pour sable à bâtir	4	Sans objet
	1	Pointerolle ou broche	1	Sans objet
	1	Burin plat de maçon	1	Sans objet
	1	Ciseau à brique	1	Sans objet
	1	Règle alu de 2,50 m environ	1	Sans objet
	1	Règle alu de 50 cm environ	1	Sans objet
	1	Pointe à tracer	1	Sans objet
	1	Réglet 50 cm environ	1	Sans objet
	1	Sceau de maçon	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	21/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Scie égoïne de coffreur	1	Sans objet
	1	Grande taloche ou bouclier bois ou plastique	1	Sans objet
	1	Petite taloche bois ou plastique	1	Sans objet
	1	Taloche à pointe	1	Sans objet
	1	Truelle rectangulaire	1	Sans objet
	1	Truelle ronde	1	Sans objet
	1	Truelle langue de chat	1	Sans objet
	1	Chemin de fer plat de 60	1	Sans objet
	1	Chemin de fer plat de 40	1	Sans objet
	1	Chemin de fer plat de 20	1	Sans objet
	1	Chemin de fer plat à dents de 60	1	Sans objet
	1	Chemin de fer plat à dents de 40	1	Sans objet
	1	Chemin de fer plat à dents de 20	1	Sans objet
	1	Chemin de fer rond de 50	1	Sans objet
	1	Chemin de fer rond de 30	1	Sans objet
	1	Chemin de fer oreillard de 50	1	Sans objet
	1	Ciseau plat de 40	1	Sans objet
	1	Ciseau plat de 30	1	Sans objet
	1	Ciseau plat de 20	1	Sans objet
	1	Ciseau gradine de 40	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	22/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Ciseau grain d'orge de 40	1	Sans objet
	1	Gouges sans dent de 30	1	Sans objet
	1	Taillant ou polka ou laye ou rustique	1	Sans objet
	1	Brosse à mouiller	1	Sans objet
	1	Brosse métallique laiton	1	Sans objet
	1	Brosse en chiendent	1	Sans objet
	1	Compas L 200 mm environ	1	Sans objet
	1	Scie à main carbure pierres tendres	8	Sans objet
Équipements	1	Brouette de maçon	1	Sans objet
	1	Rallonge électrique en rouleau 20 m environ	8	Sans objet
	4	Serre-joints de maçon	1	Sans objet
	1	Table de taille (tasseau)	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Casque anti-bruit	1	Sans objet
	1	Casque de chantier	1	Sans objet
	1	Gants de manutention	1	Sans objet
	1	Lunettes de sécurité	1	Sans objet
	1	Masque anti-poussière	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Sable 0.2 0,200 m ³	1	Sans objet
	12	Bloc pierre de taille demi-ferme 0.30 mm x 0.30 mm x 14.5 mm	1	Sans objet
	1	Bloc de pierre de taille tendre 0.050 m ³	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	23/30

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Chaux aérienne CL 90 ; 35kg	1	Sans objet
	1	Chaux hydraulique naturelle blanche NHL 3,5 ; 35 kg	1	Sans objet
	30	Cales en bois ou plastiques pour les joints de pierres	1	Sans objet
	1	Environ 2 m ² de planches épaisseur 27 mm en 200 cm, longueur selon épreuve et bois de contreventement	1	Sans objet
	1	Environ 0.5 m ³ de moellons (pierre à bâtir régionale)	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	24/30

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Tailleur de pierre est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Tailleur de pierre Arrêté du 11/02/2014		Tailleur de pierre Arrêté du 12/12/2023	
CCP	Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini	CCP	Transformer un bloc de pierre en élément de pierre de taille fini
CCP	Poser des éléments en pierre	CCP	Bâtir en pierre
CCP	Ravaler une façade en pierre	CCP	Restaurer une façade en pierre

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	25/30

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TDP	RE	TP-00004	07	16/12/2023	20/12/2023	27/30

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

